Belgian Paralympic Committee vzw/asbl
Buro & Design Center (6th floor) – Esplanade 1, P.O. box 78 - 1020 Brussel/Bruxelles
RPR Brussel / RPM Bruxelles BE 0476.319.389 - office@paralympic.be
www.paralympic.be Paralympic Team Belgium

SOUTIEN FINANCIER BPC (2027)
COMPÉTITIONS INTERNATIONALES EN BELGIQUE

Année de transition dans le cadre de la fusion

Nous souhaitons vous informer que nous nous trouvons actuellement dans une période de transition à la suite de la fusion du Belgian Paralympic Committee (BPC) avec le Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB). Dans ce contexte, la Belgian Para Sports Federation (BPSF) assurera le suivi des dossiers à partir du 1er janvier 2027. Ce changement s'accompagnera de quelques adaptations administratives et opérationnelles limitées (par exemple en matière de communication, de facturation, etc.).

Nous mettons tout en œuvre pour que cette transition se déroule dans les meilleures conditions et vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension et votre collaboration. Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez prendre contact avec le BPC à l'adresse suivante : office@paralympic.be.

Belgian Para Sports Federation (BPSF), en collaboration avec la Ligue Handisport Francophone (LHF) et/ou G-sport Vlaanderen (GSV), veut continuer à soutenir les organisateurs de compétitions internationales dans notre pays. En vertu de ce principe, un comité organisateur peut demander un soutien du BPC / de la BPSF s'il organise une compétition internationale.

L'organisation d'une compétition internationale en Belgique présente de nombreux avantages. Ce type d'événement :

- Peut donner une forte impulsion au développement du sport en question.
- Offre une occasion supplémentaire aux jeunes de découvrir le sport au plus haut niveau.
- Représente un déplacement international en moins, ce qui constitue un avantage tant financier que physique pour l'athlète, son encadrement et le Mouvement.
- Permet de convaincre plus facilement les médias de couvrir le sport en question.
- Permet d'inviter les partenaires nationaux à concrétiser leur partenariat « sur le terrain ».
- Favorise les relations internationales à l'échelle européenne et mondiale.
- … etc.

Conscient du fait que les comités organisateurs d'événements sportifs internationaux cherchent (doivent chercher) eux-mêmes des partenaires, le BPC / BPSF n'exigera pas l'exclusivité pour ses propres partenaires.

Critères d'obtention d'une aide pour une compétition internationale

Pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier, l'organisation doit au minimum remplir les critères suivants :

1. Le sport doit figurer au programme des prochains Jeux Paralympiques d'été et/ou d'hiver
2. La compétition est reconnue par la fédération internationale et organisée en Belgique
3. La compétition doit majoritairement s'adresser à des groupes-cibles/participants appartenant à des classes paralympiques :
 - Au moins 5 équipes étrangères ou ;
 - Au moins 30 athlètes individuels, provenant de 5 pays différents au minimum.
4. Participation d'au moins 2 athlètes belges avec un statut LHF/GsV de haut niveau, s'il existe des athlètes avec un statut dans la discipline sportive concernée.
5. Si le point 4 ne peut être rempli, il faut démontrer que la compétition internationale contribue à la croissance de la discipline sportive en Belgique, par exemple grâce à la participation d'athlètes prometteurs.
6. La compétition n'est pas un championnat « Open » de Belgique (en raison de l'aide octroyée par le BPC / BPSF aux championnats de Belgique)
7. La compétition n'est pas une compétition amicale, sauf pour les sports d'équipe ou si la compétition s'inscrit dans la préparation des athlètes avec statut ou contribue au développement du sport dans notre pays

Dans des cas hautement exceptionnels, des exceptions peuvent être admises à ces critères, par exemple pour l'organisation de grandes compétitions internationales, d'un Championnat Européen ou du Monde.

Qui peut introduire une demande ?

Tout organisateur d'une compétition internationale qui répond aux critères précités.
Tout groupe ou association peut introduire une demande d'organisation de compétition. La responsabilité, ainsi que l'organisation pratique de celle-ci incombent entièrement à cette association ou ce groupe de personnes, appelé comité organisateur.

Conditions de dépôt de la demande

- La demande est à effectuer à l'aide du formulaire ci-joint.

- Description de la compétition : comment l'événement s'inscrit-il dans les critères de base et les critères généraux de cette procédure ?
- Description du soutien : seulement une aide financière ou, également, une aide en nature ? (À étudier par le BPC / BPSF avec les partenaires concernés)
- Proposition de *return* (par ex. packages existants en matière de *sponsoring*) *Il faut toutefois respecter le return* minimum suivant :
 - ➔ Au moins 6 semaines avant l'évènement : Mention des logos de BPSF ET la Ligue Handisport Francophone / G-sport Vlaanderen. Ceux-ci doivent être obtenus auprès de BPSF / la Ligue Handisport Francophone / G-sport Vlaanderen (obligatoire) et doivent être mentionnés sur toute communication (invitations, affiches, site web, médias sociaux,...). Merci de vous assurer que les logos utilisés sont les bons et que ceux-ci sont utilisés correctement sur tous vos supports (pas de découpage ou de déformation, utilisation du format vignette pour le BPC sur tout autre fond que blanc, pas de collage bord à bord avec d'autres logos, taille minimum pour être lisible, etc.)
 - ➔ Mention des comptes de BPSF ET la Ligue Handisport Francophone / G-sport Vlaanderen lorsque les partenaires sont mentionnés dans les copys des posts sur les médias sociaux.
 - ➔ Un minimum de 2 invitations (soutien financier de ≤1000 euros) ou 4 invitations (soutien financier >1000 euros) pour l'événement à envoyer via office@paralympic.be.
 - ➔ Si l'entrée à la compétition internationale est payante, nous demandons que les membres du CA de BPC ainsi que les membres du personnel (département sport / sport de haut niveau) du BOPC, de BPSF, de GsV et/ou de la LHF puissent accéder gratuitement à l'événement. Cette demande devra être transmise au moins 48 heures à l'avance par le BPC ou la ligue concernée au comité d'organisation.
 - ➔ Visibilité de Belgian Para Sports Federation ET de la Ligue Handisport Francophone / G-sport Vlaanderen pendant l'événement. Le matériel (pack promo avec beachflags, bannières,...) à cet usage peut être emprunté à la Ligue Handisport Francophone / G-sport Vlaanderen.
 Veuillez prendre contact avec uitleendienst@gsportvlaanderen.be et/ou info@handisport.be en temps utile à ce sujet.
 - ➔ À l'issue de la compétition, le comité d'organisation doit transmettre les résultats de la compétition internationale à office@paralympic.be, dans les 3 jours ouvrables, après la fin de celle-ci, afin qu'ils puissent être publiés sur le site web des ligues, ainsi que des photos des différents podiums et les photos de l'événement où les différents logos sont bien visibles.

Montant maximum

Le budget maximum alloué en vertu de cette procédure s'élève à 2.500 € par dossier et dépend du nombre de demandes introduites.

Procédure de demande et d'attribution

- Le dossier doit être introduit au plus tard le 15 janvier 2027 via office@paralympic.be.
- Le Belgian Paralympic Committee (ou BPSF à partir de 2027) répond à l'organisation au plus tard le 28 février 2027.
- En cas d'accord, le BPC (ou BPSF à partir de 2027) accompagne sa réponse d'une proposition de montant.
- Les informations relatives à la compétition internationale seront également publiées sur le site web de nos ligues (Ligue Handisport Francophone et/ou G-sport Vlaanderen). Il est donc très important de remplir le formulaire de demande correctement et de manière aussi détaillée que possible. Nous vous demandons aussi de remplir les informations via : https://www.handisport.be/competition-handisport/organiser-une-competition-handisport/ (en bas de la page – "Inscrivez votre activité au calendrier)

Évaluation

Si la collaboration avec BPSF ou l'un/plusieurs de ses partenaires s'avère particulièrement négative, BPSF en avertira clairement le comité organisateur. En l'absence d'amélioration suite à cette mise en demeure, BPSF ne pourra pas être tenu pour responsable de l'éventuel retrait du soutien du/des partenaire(s) et se réserve le droit de retirer (une partie de) son propre soutien.

Comment obtenir votre soutien financier ?

Le comité d'organisation envoie, après l'événement, une facture pour le montant approuvé à l'adresse suivante :

Belgian Para Sports Federation asbl
À l'attention de Gregory Segers
(gregory.segers@paralympic.be et office@paralympic.be)
Buro & Design Center
Esplanade 1, boîte 78
1020 BRUXELLES
BE 0476.319.389

Cette facture doit contenir les informations suivantes :

- Sujet : Soutien BPC (nom de la compétition + lieu + date)
- Date du document
- Le montant attribué
- Les informations de votre banque

La facture doit impérativement être envoyée **au plus tard trois mois après la fin de la compétition internationale** à BPSF. Passé ce délai, le soutien financier octroyé sera annulé.